

La charte du S.E.L.

Le Système d'Échange Local, c'est une prise de conscience, c'est aussi la possibilité d'acquérir et d'échanger des savoirs, des biens et des services sans utiliser d'argent. C'est également un réseau de communication par lequel les membres du Centre Culturel et Social Tôtout'Arts peuvent confronter leurs offres et leurs demandes et participer ainsi à une interaction citoyenne, économique, éducative et sociale.

- Le S.E.L. est une des activités du Centre Culturel et Social Tôtout'Arts et à ce titre est administrée par le Conseil d'Administration du Centre Culturel et Social Tôtout'Arts.
- Pour adhérer au S.E.L. il faut être membre adhérent du Centre Culturel et Social Tôtout'Arts et être à jour de sa cotisation qui est fixée chaque année par l'assemblée générale. Cette cotisation est fixée à 20€ par personne ou 28€ par famille pour l'année scolaire de septembre 2021 à juillet 2022.
- Le Centre Culturel et Social Tôtout'Arts se porte garant du bon fonctionnement et de l'organisation et s'engage à mettre en œuvre les outils nécessaires.
- Le Centre Culturel et Social Tôtout'Arts ne fournit aucune garantie quant à la qualité, les conditions ou la valeur des échanges.
- Chaque adhérent(e) est tenu(e) d'adopter une attitude de respect vis-à-vis de tous les membres du S.E.L., en privilégiant la qualité, la convivialité et la solidarité dans ses échanges personnels ou collectifs, dans le but de prendre conscience de la dimension humaine existant derrière tous les échanges. Si ces valeurs ne sont pas respectées, le Conseil d'Administration peut refuser de publier une proposition de transaction, d'enregistrer une transaction effectuée ou peut encore exclure un(e) adhérent(e) dont le comportement irait à l'encontre.
- Chaque adhérent(e) garde toute sa responsabilité et s'entoure de toutes les garanties pour que son échange soit conforme aux réglementations en vigueur notamment en matière sociale et fiscale.
- Chaque adhérent(e) doit s'assurer avant un échange que les assurances des deux adhérent(e)s impliqué(e)s dans l'échange couvrent les risques qui y sont liés. Le Centre Culturel et Social Tôtout'Arts décline toute responsabilité en cas d'accident.
- Chaque adhérent(e) accepte que ses coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone et mail) soient données aux autres adhérent(e)s, afin de permettre les échanges. Chaque adhérent(e) s'engage à ne pas communiquer les coordonnées des autres adhérents en dehors du cadre du S.E.L. Les adhérent(e)s sont tenu(e)s à la confidentialité du fichier. Cependant le Centre Culturel et Social Tôtout'Arts ne peut garantir cette confidentialité et ne peut être tenu responsable en cas de violation.

- Le Centre Culturel et Social Tôtout'Arts assure un système de compte interne, à l'aide d'une monnaie virtuelle dénommée "le peson". Une minute de service équivaut à un peson quelle que soit la nature du service rendu. On ne peut pas changer des euros en pesons et inversement (les pesons ne sont pas convertibles).
- Chaque adhérent(e) commence avec un compte à 60 pesons remis lors de l'adhésion. Il n'y a aucune pénalité lorsque le compte passe en négatif ; c'est même nécessaire à la bonne marche du système.
- Chaque transaction résulte d'une entente entre les deux adhérent(e)s concerné(e)s qui définissent la nature et la valeur de l'échange.
- Un(e) adhérent(e) n'est pas obligé(e) d'accepter une transaction.
- Seul(e) la/le titulaire d'un compte peut autoriser le débit de son compte en faveur de celui d'un(e) autre adhérent(e).
- Le S.E.L. débite sur le compte du titulaire tous les premiers jeudis du mois.
- Chaque adhérent(e) accepte que le solde et les mouvements de son compte soient publiés régulièrement et soient communiqués à toute demande d'un(e) autre adhérent(e), ceci afin de faciliter la confiance mutuelle.
- Le Centre Culturel et Social Tôtout'Arts édite un catalogue, régulièrement mis à jour, des offres et des demandes des adhérent(e)s, afin que celle/ceux-ci puissent échanger biens et services. Le Centre Culturel et Social Tôtout'Arts tient la comptabilité des échanges, dans une unité appelée le "peson". Le Centre Culturel et Social Tôtout'Arts organise réunions et événements afin de permettre aux adhérent(e)s de se rencontrer.
- Chaque adhérent(e) accepte les conditions de la présente charte.

Fait aux Angles

Signature de l'adhérent

Le